

Saint-Louis valide la fusion avec l'UCL

UNIVERSITÉ Les deux universités ont approuvé le projet à une écrasante majorité

- On craignait un vote serré, il a finalement été implacable.
- La fusion a été votée à 90 % des voix de part et d'autre.
- Reste à l'implémenter dans le droit de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un travail intense de conviction... Depuis juillet dernier, les recteurs de l'Université catholique de Louvain et de l'Université Saint-Louis ont mené un intense travail de conviction - d'aucuns parlent plutôt de lobby - dans leurs murs respectifs pour faire aboutir le projet de fusion entre leurs deux institutions. Un travail qui a porté ses fruits ce jeudi soir au terme d'un vote implacable : l'assemblée générale de Saint-Louis et le conseil d'administration de l'UCL ont, tour à tour, validé le processus avec 90 % de votes favorables. Vote implacable parce que si l'affaire ne semblait pas devoir poser de difficultés à l'UCL, il n'en était pas de même à Saint-Louis où les dirigeants devaient impérativement engranger minimum 16 voix sur 20 pour aboutir. Finalement, 18 personnes se sont prononcées en faveur du projet de fusion (aux côtés d'une voix contre et d'une abstention). Vincent Blondel et Pierre Jadoul, recteurs des deux universités, « se disent très heureux de ce vote en faveur de la fusion, convaincus que l'avenir de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles sera

renforcé dans l'esprit du décret paysage avec 5 universités implantées sur 5 pôles. C'est un geste fort pour une offre coordonnée pour les étudiants et les chercheurs de la FWB ».

1 Un peu d'histoire. Ce n'est pas la première fois que l'UCL et Saint-Louis tentent de convoier en justes noces. En 2010 déjà, Saint-Louis s'était prononcée en faveur d'une magistrale fusion à quatre dans le supérieur catholique. Il s'agissait de regrouper, autour de l'UCL, les facultés universitaires catholiques de Mons, les facultés Saint-Louis et l'université de Namur. L'affaire avait fait bon chemin jusqu'à ce que l'ASBL dirigeant l'institution namuroise, fasse capoter l'opération à quelques voix près. La loi sur les ASBL imposait une

majorité de 80 % pour faire aboutir le projet, or ils n'avaient été « que » 68 % à aller dans ce sens. Dans la foulée, Namur a conservé farouchement son indépendance tandis que l'UCL a rapidement fait aboutir une fusion à deux avec les Fucam à Mons. On n'avait plus entendu parler de rapprochement avec Saint-Louis... jusqu'au 4 juillet dernier quand les recteurs Pierre Jadoul (Saint-Louis) et Vincent

Blondel (UCL) ont annoncé que les dirigeants de leurs institutions avaient décidé d'entamer des négociations en vue d'une fusion. Un an et des centaines d'heures de négociation plus tard, elle a donc abouti.

2 Le rôle de l'ULB. S'il y a eu du lobbying en interne, les négociateurs ont également dû faire avec des pressions extérieures intenses, à commencer

par celles venant de leur consœur bruxelloise de l'ULB. C'est que le rapprochement entre les deux universités catholiques ne répond pas qu'à une simple logique de réseau. En se mariant avec Saint-Louis, l'UCL cherche d'abord à grandir dans un monde où la taille des universités a autant d'importance que la qualité de leur enseignement (raisonnement évidemment valable pour l'autre partenaire du

couple). Ensuite, l'UCL cherche aussi - surtout disent ses détracteurs - à solidifier son ancrage à Bruxelles. Elle s'est certes développée en Région bruxelloise (avec un important site à Woluwe-Saint-Lambert et un minisite à Saint-Gilles) mais en se mariant avec Saint-Louis, elle signe son installation au cœur d'une capitale régionale, nationale et européenne. Elle vient aussi marcher sur les plates-

bandes de la laïque université libre de Bruxelles. En arrivant à sa tête en septembre dernier, le recteur Yvon Englert ne s'était pas privé pour souligner « l'expansionnisme de l'UCL » et agiter la menace d'une disparation pure et simple de Saint-Louis. Il avait lancé une contre-offre dans les boîtes mails des profs de cette dernière. Les recteurs de l'UCL et de Saint-Louis avaient fort peu goûté l'opération...

3 La fusion. Le vote de ce jeudi fait suite, on l'a dit, à de longues négociations entre les représentants des protagonistes. Il s'agissait de bien baliser le processus et, surtout, de rassurer ceux qui, parmi le personnel et les étudiants, pouvaient se sentir lésés. C'est que, d'un point de vue strictement légal, la fusion

est avant tout une absorption de Saint-Louis par l'UCL. Il est ainsi prévu que la petite université bruxelloise fasse apport d'universalité à l'UCL en intégrant l'ASBL louvaniste et son organisation. Pour autant, une référence au nom de Saint-Louis reste garantie pour les étudiants et le personnel de ce site (on parlait voici quelques mois de « UCLouvain - Saint-Louis - Bruxelles »). De plus, en termes de personnel, le processus de fusion garantit à Saint-Louis le volume de l'emploi, le lieu de travail, les statuts... La transition en matière de gouvernance prévoit aussi des garde-fous.

4 Tout reste à faire. Le vote de jeudi n'est qu'une étape, certes cruciale mais une étape tout de même, avant la fusion proprement dite. Il faudra en effet couler la décision dans le moule décretaal régissant l'enseignement supérieur en Belgique francophone. Un moule qui prévoit aujourd'hui de possibles fusions entre hautes écoles mais qui fait l'impasse sur un processus similaire entre universités. En clair, pour implémenter la fusion sur le terrain, il faudra adapter le décret actuel, ce qui paraît difficile avant la prochaine rentrée académique : fin avril dernier, le ministre Marcourt avait annoncé devant le Parlement francophone l'inexistence d'un accord politique pour modifier la législation en ce sens. Prudents, les négociateurs ont conditionné l'exécution de la fusion à la mise en place d'un cadre législatif adéquat. Un autre round de négociations va débuter, intensément politique celui-là. ■

ÉRIC BURGRAFF

LEURS PROFILS

UCL

L'Université catholique de Louvain est ce qu'on appelle une université complète : elle organise des formations de tous niveaux (baccalauréat, master et doctorat) dans à peu près tous les domaines académiques. Elle totalise aujourd'hui un peu plus de 30.000 étudiants répartis sur cinq campus : Louvain-la-Neuve bien-sûr, mais aussi Mons, Woluwe-Saint-Lambert, Saint-Gilles et Tournai (sans compter des activités de recherche à Charleroi et à Mont-Godinne). Elle se classe souvent première université belge francophone dans de nombreux rankings.



UCL et Saint-Louis

Les deux universités ont pour objectif de capitaliser sur leurs acquis dans les trois domaines habituels : enseignement, recherche et services à la société. Ensemble, elles compteraient 34.000 étudiants dont 12.000 à Bruxelles.



Saint-Louis

Saint-Louis compte actuellement environ 3.900 étudiants répartis entre six facultés et instituts : philosophie, lettres et sciences humaines ; droit ; études européennes ; sciences économiques, sociales et communication ; sciences philosophiques et religieuses ainsi que traduction et interprétariat. C'est une université incomplète : elle organise essentiellement des formations de bachelier, quelques masters et des programmes de troisième cycle. On y compte également 19 centres de recherche.

E.B.